

Pour les propriétaires attentifs à l'environnement

Vous souhaitez construire ou rénover votre maison ou votre immeuble selon des critères écologiques bien définis. Alors l'Éco Hypothèque est fait pour vous.

En tant que banque engagée à soutenir de bonnes pratiques dans la protection de l'environnement, la BCF accorde un soutien particulier aux nouvelles constructions et rénovations respectueuses de l'environnement en vous proposant des avantages décisifs.

Comment bénéficier de l'Éco Hypothèque?

Pour bénéficier de l'Éco Hypothèque, la construction ou la rénovation de votre maison ou immeuble doit respecter un programme écologique comme un label Minergie, les critères du certificat énergétique cantonal des bâtiments (CECB), le « Programme Bâtiments » ou un certificat écologique jugé équivalent (par exemple « Eco-Energie » de Groupe E). Une prise en charge de votre dossier par le Centre de Compétences en Rénovation des Bâtiments est également reconnue.

Les normes Minergie et CECB

Les standards Minergie se fondent sur une excellente isolation des bâtiments. L'étanchéité à l'air, l'absence de ponts thermiques et l'aération douce font partie des critères de base pour l'obtention des certificats Minergie et Minergie-P.

Le CECB est attribué par des experts certifiés. Le certificat renseigne sur la qualité énergétique des bâtiments, selon le modèle des étiquettes-énergie (que l'on retrouve pour l'électroménager, par exemple). Pour bénéficier de l'Eco Hypothèque, la nouvelle construction doit être certifiée en catégorie A et la rénovation d'un bâtiment en catégorie A, B ou C. Pour plus d'informations, consultez le site www.cecb.ch.

Programme Bâtiments Fribourg

L'Etat de Fribourg propose un programme de soutien financier aux projets de rénovations de bâtiments, de changements de chauffage et de nouveaux bâtiments très performants en énergie.

Pour plus d'informations, consultez le site www.leprogrammebatiments-fr.ch.

Les autres certificats

D'autres entreprises proposent également des solutions écologiques reconnues, par exemple l'Eco-Energie de Groupe e, permettant de bénéficier de l'Eco Hypothèque.

Centre de Compétences en Rénovation des Bâtiments - CCRB

Le CCRB a la mission de convaincre les propriétaires privés et publics de la nécessité de rénover dans des conditions favorables et en adéquation avec les exigences légales. Il propose des solutions simples, éprouvées et pertinentes. Il sert de plateforme et de facilitateur entre les partenaires et peut être le PCU (Point de Contact Unique) de tous les acteurs intéressés et concernés par la rénovation. Il est le relais entre professionnels pour rechercher et appliquer des nouveaux concepts de réalisation.

Le CCRB propose une palette de prestations telles que des conseils personnalisés, des cafés-conseils, des conférences publiques, des webinaires, des propositions d'accompagnement pour des projets de rénovation, des formations, une hotline.

Vos avantages

- Conseil personnalisé dès votre premier contact avec la BCF
- Conditions préférentielles dès la consolidation du crédit de construction
- Rabais de 0.5% du taux d'intérêt fixe de 5 ans sur max. CHF 500'000.-

Quand bien-être et écologie vont de pair

Taux et conditions

Nouvelle construction	Certificat Minergie (Minergie, Minergie P, Minergie A) Certificat CECB (catégorie A) Certificat jugé équivalent (par exemple « Eco-Energie » de Groupe E)
Rénovation	Label SNBS Certificat Minergie (Minergie, Minergie P, Minergie A) Certificat CECB (catégorie A, B ou C) Confirmation que l'immeuble fait l'objet d'un assainissement prévu dans le « Programme Bâtiments de la Confédération et des cantons » Certificat jugé équivalent (par exemple « Eco-Energie » de Groupe E)
Achat immeuble existant	Certificat Minergie, certificat CECB (catégorie A, B ou C)
Taux d'intérêt	0.50% de réduction sur le taux fixe sur max. CHF 500'000.-
Durée	5 ans
Bouclément	trimestriel
Montant minimal	aucun
Montant maximal	CHF 500'000.-
Amortissement	possibilité d'amortir de manière indirecte par des versements sur le compte épargne 3
Dénonciation	pas dénonçable durant 5 ans
Remarque	pas de cumul possible avec d'autres offres incluant également des conditions préférentielles